

Acquéreurs

Madame

Monsieur

Domicilié(s) adresse complète.

.....

.....

.....

Etat civil

Monsieur :

GSM : E-mail :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : N° National :

Madame :

GSM : E-mail :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : N° National :

- SOIT MARIÉS :

Sous le régime légal de la communauté des biens OU de la séparation des biens, selon les termes d'un contrat de mariage établi en date du Par le notaire

- SOIT TOUS LES DEUX CELIBATAIRES : OUI / NON
- SOIT COHABITANT : Ayant signé une déclaration de cohabitation à la maison communale de

en date du

- SOIT VEUF(VE) de Monsieur/ Madame

MERCI DE JOINDRE UNE COPIE DES CARTES D'IDENTITE

après dénommé(e)(s) « L'Acquéreurs »

Déclare(nt), par la présente, prendre l'engagement irrévocable, solidaire et indivisible, de se porter acquéreur du bien décrit ci-dessus dans l'état où il se trouve, sans garantie de contenance ni de vices cachés, libre et quitte à l'acte authentique de tous empêchements charges et privilèges quelconques.

Type de bien :

- ☐ maison unifamiliale
- ☐ appartement
- ☐ terrain
- ☐ garage
- ☐ immeuble de rapport

..... (Adresse du bien)

Au prix de €

(..... Euros) payable à la signature de l'acte authentique, tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris, sous déduction des acomptes éventuellement versés entre-temps.

Le bien est vendu en l'état, sans ses accessoires.

Un acompte de 10 % du prix principal, soit € à la signature du compromis de vente, bloqué chez votre notaire de l'acquéreur.

Le solde de 90 % du prix principal, soit € à la signature de l'acte authentique.

Validité de l'offre

La présente offre est valable jusqu'au à 18h00, et ne peut être unilatéralement retirée par l'offrant avant cette date. Le propriétaire devant adresser son acceptation à l'Offrant pour cette date au plus tard.

Elle engage solidairement et indivisiblement le(la) ou les soussigné(e)(s) à signer un compromis de vente qui ne conditionne

pas le caractère parfait de la présente vente, dans les 15 jours de l'éventuelle acceptation de la présente par le propriétaire

et à passer l'acte authentique au plus tard dans les 4 mois à dater de la date de signature du compromis de vente, ou de la

réalisation des éventuelles conditions suspensives dont la vente serait assortie.

Notaire choisi :

La vente

- ☐ sera
☐ ne sera pas

soumise à la condition suspensive de l'octroi d'un prêt hypothécaire d'un montant maximum de
... (montant de l'emprunt) au plus tard dans les 15 jours à dater de la signature du compromis de vente, avec
indemnité journalière d'un demi pour mille du prix offert par jour entier compris entre la signature du compromis de
vente et la date d'envoi de la lettre

recommandée informant le vendeur du refus du prêt.

L'acquéreur s'engage à mettre tout en œuvre pour obtenir ledit crédit et ce dans les meilleurs délais et, en cas de
refus auprès

du premier organisme financier consulté, à consulter au moins un deuxième organisme financier.

Si la vente est définitive et qu'un des signataires ne respecte pas ses obligations, l'autre doit lui envoyer une mise en
demeure dans laquelle il lui demande d'exécuter son obligation. Si le signataire qui a reçu la mise en demeure
n'exécute pas ses obligations dans les 15 jours, l'autre signataire peut alors :

- soit poursuivre l'exécution forcée (c'est-à-dire s'adresser au juge afin qu'il condamne le signataire en défaut
à respecter ses obligations) ;
- soit considérer que la vente a pris fin (résolution de la vente) sans intervention préalable du juge. Le
signataire qui opte pour cette sanction doit en informer par écrit l'autre signataire en indiquant expressément
qu'il fait appel à cette possibilité et les obligations qui n'ont pas été respectées.

Le signataire qui n'a pas exécuté ses obligations doit payer à l'autre signataire :

- une indemnité fixée forfaitairement à 10% du prix de vente
- les éventuels droits d'enregistrement ou autres frais liés à la vente.

Attention : la résolution de la vente a des conséquences fiscales. Les signataires peuvent éviter ces conséquences
s'ils mettent fin à la vente de commun accord en raison du non-respect par l'un d'eux, de ses obligations.

Dans ce cas, les signataires doivent présenter à l'enregistrement cet accord qui sera enregistré au droit fixe de 2 x
10 EUR

Remarques :
.....
.....
.....
.....

Fait à le/...../....., en exemplaire(s)

Le(s)acquéreurs(s)

Le(s) Vendeur(s)

« Lu et approuvé »